



# VOUS POSTULEZ À UN OU PLUSIEURS MOUVEMENTS SPÉCIFIQUES

## VOUS DEVEZ :

Rédiger en ligne sur le serveur SIAM, avant de formuler vos vœux, une lettre de motivation par demande, dans laquelle vous devez explicitement préciser les compétences possédées en rapport avec le poste demandé.

- Mettre à jour votre CV sur i-prof.
- Joindre le cas échéant le dernier rapport d'inspection ou le compte rendu de rendez-vous de carrière.

• Joindre toute pièce attestant la détention d'une certification, d'un diplôme requis ou votre habilitation DDF.

Dans tous vos documents, indiquez bien une adresse courriel et un numéro de téléphone auxquels vous pouvez être joint aisément.

Dans tous les cas, il est demandé de prendre contact avec le chef d'établissement du ou des établissements demandés.

Au mouvement spécifique, vous pouvez faire jusqu'à 15 vœux, qu'ils soient des vœux établissements ou des vœux larges de type « commune », « groupe de communes », « département » ou « académie ». Ce qui n'est pas possible pour les POP (postes à profil) où vous candidatez uniquement sur des postes établissements existants.

Bienvenue sur le site de l'académie de LILLE

Du 09/11/2021 au 30/11/2021

Du 09/11/2021 au 30/11/2021

Mouvement général inter-académique

Mouvements spécifiques nationaux (SPEN) et mouvement sur postes à profil (POP)

- L'application de saisie des vœux "SIAM 2<sup>nd</sup> degré" n'est pas compatible avec Internet Explorer  
- Cette plateforme est réservée à la mobilité des enseignants, CPE, PSYEN du 2<sup>nd</sup> degré public

Avez-vous testé le comparateur de mobilité [ICI](#) ? Cet outil est à votre disposition pour vous aider à faire les bons choix dans votre projet de mobilité.

MOUVEMENTS SPÉCIFIQUES (SPEN) ET POSTES À PROFIL (POP)

# VOUS POSTULEZ À UN POSTE DE DDF (DIRECTEUR DÉLÉGUÉ AUX FORMATIONS)

Les conditions pour postuler à un poste de DDF (si vous n'êtes pas titulaire DDF) :

- être enseignant titulaire PLP, certifié ou agrégé depuis au moins 5 ans
- être habilité depuis moins de 3 ans
- ou en cours d'habilitation (campagne 2023/2024)
- si l'habilitation se termine l'année de la demande, en demandant le renouvellement pendant la campagne.

## FORMULATION DES VŒUX

Les candidats postulent sur des postes étiquetés dans 4 spécialités :

- L2020 : sciences et techniques industrielles et bâtiment ;
- L2070 : labo et médico-social ;
- L2080 : informatique et tertiaire ;
- L2085 : hôtellerie et tourisme.

Dans le cas de vœux établissements, il s'agit de postes étiquetés

de façon spécifique.

Dans le cas des vœux larges, les candidats ne bénéficient d'aucune priorité sur un poste plutôt qu'un autre.

Les vœux larges permettent en revanche d'accéder à une spécialité qui n'est pas la leur au départ et d'accéder à des postes non affichés vacants sur SIAM.

Les critères qui guident le choix de

l'administration pour affecter ces personnels sont :

- la mobilité géographique ;
- la mobilité après stabilité (3 ans minimum) ;
- l'accès de néo-titulaires aux fonctions.

La situation familiale n'est pas un critère retenu à priori, cependant, la détention d'une RQTH peut être prise en compte.

## VOUS CANDIDATEZ À UN POSTE D'ARTS APPLIQUÉS AUX MÉTIERS D'ART OU À UN POSTE BTS ARTS APPLIQUÉS OU À CERTAINS DNMADE

**O**utre le CV et la lettre de motivation suffisamment argumentée, le dernier rapport d'inspection ou le dernier RDV de carrière pour les BTS, le candidat devra fournir un dossier relatant ses travaux personnels récents, projets pédagogiques, articles ou expériences dans le métier concerné.

Une attestation d'expérience professionnelle dans la spécialité concernée peut être un plus.

Le dossier de travaux personnel doit être envoyé sous clef USB avant le 15 décembre 2023 à :

DGRH B2-2 | PIÈCE B375  
72 RUE RÉGNAULT,  
75243 PARIS CEDEX 13

**D'une façon générale, le SNETAA refuse toute logique d'affectation échappant à tout critère objectif, sous prétexte de gestion plus « qualitative ».**

A minima, le SNETAA a exigé que TOUS les postes spécifiques soient assortis d'un descriptif précis des compétences attendues (autres que celles propres à la discipline de recrutement) et de toutes les pièces justifiant une certification complémentaire ou un diplôme requis pour occuper le poste.

Le SNETAA rappelle que malgré la volonté réaffirmée dans la note de service de recueillir l'avis du chef d'établissement d'accueil, il est opposé à cette règle. En effet, c'est la porte ouverte au clientélisme.

### VOUS POSTULEZ À UN POSTE BTS

Les PLP peuvent, depuis le décret de juillet 2009, solliciter ces postes dans les disciplines qui figurent à l'annexe III du BO, comme les certifiés et agrégés.

Ils est recommandé de joindre le rapport d'inspection le plus récent ou le compte rendu du rendez-vous de carrière.

Toute expérience antérieure d'enseignement en BTS à titre provisoire peut également être prise en compte.

**Le SNETAA-FO s'est battu et se bat pour augmenter le nombre de PLP retenus sur ces postes.**

Toute expérience professionnelle ou d'enseignement antérieure sur ces postes peut représenter un atout.

### VOUS POSTULEZ À UN POSTE PLP REQUÉ- RANT DES COMPÉ- TENCES PARTICULIÈRES

Les vœux sont prioritairement des vœux établissements, mais peuvent aussi être des vœux larges couvrant des établissements non vacants ou non affichés au moment de l'ouverture du serveur.



## RAPPEL IMPORTANT!

Il est possible de postuler simultanément au mouvement général interacadémique et aux mouvements spécifiques. En cas d'affectation retenue sur le mouvement spécifique, cela annule la candidature sur le mouvement inter général.

Le serveur permet de consulter les postes déclarés vacants. Cependant, la liste n'est qu'indicative puisque certains postes peuvent se libérer dans le mouvement et d'autres peuvent encore être injectés dans le mouvement jusqu'au moment des résultats. C'est pour cette raison que la formulation de vœux larges est conseillée à tous ceux qui ont vraiment pour objectif de muter. Il est néanmoins possible de postuler précisément sur des établissements qui ont des postes spécifiques non vacants au moment de la saisie des vœux.

Dates de saisie des vœux sur SIAM, via votre application i-Prof : **du 08 novembre 2023 à 12h au 29 novembre 2023 à 12h**. L'envoi des pièces justificatives se

fait jusqu'au 29 novembre 2023. Pour toute information complémentaire : voir le BO spécial n°39 du 19 octobre 2023.

**ATTENTION :** pour tous les candidats à plusieurs demandes de mobilité en même temps (COM, détachement, mouvement inter général, mouvements spécifiques DDF, BTS et ou PLP requérant, enseignement dans le supérieur), la priorité d'affectation sera donnée à :

- 1 affectation dans le supérieur
- 2 affectation au mouvement spécifique
- 3 détachement
- 4 affectation en COM
- 5 postes à profil (POP)
- 6 affectation au mouvement inter général.

L'affectation retenue annule les autres mouvements.

## PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR

### (POUR TOUS LES CANDIDATS)

- CV à jour sur i-Prof
- lettre de motivation (autant de lettres que de demandes différentes)

#### POUR LES CANDIDATS DDF NÉO-TITULAIRES :

- habilitation en cours de validité et valide au-delà du 1er septembre 2021

#### POUR LES CANDIDATS PLP REQUÉRANT DES COMPÉTENCES PARTICULIÈRES :

- attestation de stage ou spécialisation acquise
- diplômes requis
- attestation de certifications complémentaires (CASH, CAP-PEI, CACES 1 à 5, SSIAP 1 à 3, etc.)

#### POUR LES PLP ARTS APPLIQUÉS AUX MÉTIERS D'ARTS :

- travaux réalisés en lien avec le métier, expériences, articles de presse sur clef USB

#### POUR TOUS LES PLP POSTULANT À UN BTS :

- copie du dernier rapport d'inspection ou élément relatant une expérience d'enseignement en BTS

#### POUR TOUS LES CANDIDATS POSTULANTS AUX POSTES À PROFIL (POP) :

- consulter la fiche de poste académique

